

Adresse des administrateurs du département de la Meurthe, en
annexe de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Meurthe, en annexe de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 112;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21259_t1_0112_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Dauteville, Gras, Bard, Avenas, Chirouze, Chambon, Dousson, Combier, Chambon, Avenas, Soullier, Clauzel, Combier, L. Félicien Ferraud, signés au registre.

DAUTEVILLE, *maire*.

Pour extrait conforme : L. Félicien FERRAUD, *secrétaire greffier*.

54

La société populaire de Nancy, Meurthe, à la Convention nationale (132)

Citoyens Représentans,

Qu'avons nous besoin d'attendre une nouvelle exposition de vos principes pour vous donner un nouveau témoignage du respect, de l'attachement et de l'admiration que vous doivent tous les vrais républicains? Quand vous avez fait échouer tous les complots, et puni les conspirateurs qui tramoient la ruine du peuple au milieu de ses mandataires et jusques dans le sanctuaire des lois; quand nos armées, partout triomphantes, attestent l'exactitude de vos soins, votre sagesse et votre courage; quand vous faites reposer le salut public sur les bases inébranlables de la justice et de la vérité, pourroit-on douter raisonnablement de la pureté de vos intentions et croire que vous ne vouliez pas sincèrement le triomphe de la liberté?

Qu'un système erroné ait dicté contre les sociétés populaires les mêmes blasphèmes que La Fayette, le traître Dumouriez et les brigands couronnés ont osé vomir contre elles, vous n'en êtes pas moins convaincus des droits qu'elles ont acquises à l'estime et à la reconnaissance publiques par les services distingués qu'elles ont rendus à la révolution; et le bien qu'elles peuvent et doivent faire encore, leur assure la protection que vous leur devez contre tous ceux qui ont osé et oseroient à l'avenir les calomnier auprès de vous. Non, vous ne vous séparerez jamais des vrais Jacobins, et ils ne se sépareront jamais de vous, ces hommes courageux qui luttent depuis cinq ans contre toutes les factions, ces hommes enfin qui, dans toutes les crises de la révolution, ont toujours été prêts à se sacrifier pour en assurer la marche et à faire de leurs corps un rempart à la représentation nationale.

Législateurs, lorsqu'après y avoir mûrement réfléchi, vous croirez que la victoire a marqué le moment où l'ardeur révolutionnaire doit être tempérée, vous le direz franchement, et les plus chauds patriotes, ceux-la même dont le zèle a été le plus calomnié, et qui cependant abdiquant toute haine particulière et tout esprit de vengeance, n'ont jamais désiré l'effusion d'un autre sang que de celui des coupables frappés par le glaive de la loi, ceux-là seront les premiers à applaudir à l'adoucissement des mesures de sûreté générale; mais, avant d'en venir là, vous aurez calculé les inconvéniens qui

peuvent résulter du ralentissement trop subit de ces mesures, et dans tous les cas, vous ne souffrirez pas que les modérés et les égoïstes, qui se sont constamment tenus à côté de la révolution pour en calculer froidement les chances et en pomper tous les avantages, viennent après que les périls seront passés, ravir à ceux qui les ont courus, la gloire qui n'est due qu'aux vétérans. Vous ne permettez pas que ceux qui n'ont connu la révolution que par les profits qu'ils en ont tirés, puissent se mettre à la place de ceux qui ne l'ont pas servie par les viles spéculations de l'intérêt particulier, mais par pur amour de la liberté et de l'égalité, pour lesquelles ils sont prêts à mourir.

Tels sont, citoyens représentans, les principes d'une société nouvellement épurée par le représentant Michaud, que la Convention a envoyé à Nancy, pour y rétablir le calme trop souvent troublé par le modérantisme.

La sagesse des opérations de ce représentant, en assurant le triomphe des patriotes, dont deux persécutions n'ont pu abattre le courage ni le dévouement à la patrie, a fixé, nous l'espérons, la paix et le bonheur dans cette cité. C'est un nouveau bienfait qui nous attacheroit inviolablement à la Convention, si ses travaux ne nous faisoient d'ailleurs un devoir de cet attachement.

55

Les administrateurs du département de la Meurthe, et les employés dans cette administration, à la Convention nationale (133).

Législateurs,

Pleins de confiance dans les sentimens paternels que la Convention vient de manifester au peuple français par son Adresse du 18 de ce mois, nous nous empressons de rendre hommage aux principes qu'elle vient d'établir pour assurer le bonheur de toute la famille.

Depuis longtemps la liberté comprimée, le patriotisme persécuté et avili, réclamoient la justice et la vengeance nationale, lorsque l'excès de la tyrannie amena les événemens salutaires du 9 au 10 thermidor, qui mirent fin au système d'oppression et de terreur que le nouveau Catilina avoit employé pour nous remettre sous le joug.

Continuez, Législateurs, à travailler au salut de la République en restant à votre poste : surveillez sur tout ces enfans dénaturés qui ne sont restés parmi nous que pour déchirer le sein de leur mère.

Pour nous, nous jurons à la Convention un attachement inviolable, et nous demandons avec les francs républicains, le maintien du gouvernement révolutionnaire, comme indispensable pour nous faire arriver au port de la félicité. Justice pour l'innocence, indulgence pour l'erreur, et punition pour les ennemis de la République!

Vive la Convention! vivent les vrais amis de la patrie et de la liberté!